

*Compte rendu du*  
*Conseil Municipal*  
*Vendredi 14 Novembre 2014*



## **1°- ADMINISTRATION GENERALE**

### **Approbation à l'unanimité des membres présents du Compte Rendu du Conseil Municipal du 19 septembre 2014**

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance signée par le CDG 43 avec le groupement Intériale – Gras-Savoie. Les agents pourront ainsi s'assurer librement en termes de prévoyance. Par risque Prévoyance, il faut entendre les risques liés à l'incapacité de travail totale ou partielle ou en cas de décès. Il a également décidé de fixer le montant de la participation employeur à 12€ par agent et par mois.

Considérant que la compétence enfance jeunesse a été déléguée à la Communauté de Communes Les Marches du Velay par délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars dernier, il a été décidé de reverser la totalité du Fonds d'Amorçage (10150 € soit 50 € par enfant) à la Communauté de Communes. Ce fonds permet d'inciter et d'aider les communes à mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires et à organiser des activités périscolaires assurant la prise en charge des élèves. Le Centre de Loisirs Cap Evasion organise la mise en œuvre de ces activités au profit des élèves de l'école publique de Beauzac tous les jours de la semaine de 15h45 à 16h30 sauf le mercredi. En contre partie de la mise à disposition gratuite des locaux communaux, il a été décidé de soumettre à la Communauté de Communes, une convention d'occupation et d'utilisation des locaux afin d'obtenir le remboursement des frais de fonctionnement et d'entretien proportionnel à l'occupation des locaux.

Une convention a été signée avec la ville de TENCE pour la mise en place d'ateliers scientifiques à la médiathèque de Beauzac pour la réalisation d'expériences dans le domaine des sciences à destination de jeunes enfants de 7 à 12 ans. Le projet est financé par le Pays de la Jeune Loire et ses Rivières, toutefois, une participation financière de 60 € est demandée à la commune afin de pouvoir rétribuer l'association les Petits débrouillards qui animera cette séance, le reste étant à la charge du porteur de projet à savoir le Pays.

## **2°- AFFAIRES FINANCIERES – MARCHES PUBLICS**

Le taux de la Taxe d'Aménagement a été **reconduit à l'identique sans augmentation à hauteur de 3,5%** sur le territoire de la Commune de Beauzac. En revanche le Conseil Municipal a **décidé d'abaisser ce taux à 1% sur la zone d'activité de Piroles** afin de rendre ce secteur plus attractif et d'inciter des entreprises à s'installer sur la Commune de Beauzac. Cette mesure incitative vise à favoriser la venue d'entreprises sur la zone de pirolles qui a été aménagée en vue de développer le bassin d'emplois local.

Une décision Modificative du budget annexe « Maison Médicale » a été votée afin d'inscrire un emprunt de **680 000 € pour le financement de la construction de ce bâtiment** qui accueillera différents professionnels de santé. Ce montant pourra être revu à la baisse en fonction de l'obtention de subventions. Cet emprunt est souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un taux actuel de 2% indexé sur le livret A pour une durée de 20 ans.

Considérant l'évolution de la réglementation en matière de **biens de section** et l'absence de recettes des sections dépourvu de Commission Syndicale, la commune a du délibérer pour pouvoir s'acquitter des taxes foncières desdits biens de section. Il est précisé qu'un état annexe viendra à l'appui de ce paiement. Le montant total de ces avis d'imposition s'élève à 662 € et concerne les biens de section de Vaures, Bransac, Le Monteil, La Grouleyre, combres, Chazelet et Confolent.

Afin de palier à la fin des tarifs réglementés du gaz, le conseil municipal a décidé de mandater l'UGAP qui est chargé de composer un groupement d'achat pour la fourniture et l'acheminement du gaz dès 2015

pour les bâtiments consommant plus de 200 MWh et en 2016 pour les contrats de plus de 90 MWh. Cette convention permet de mutualiser la demande et de réduire ainsi les coûts de fourniture et d'acheminement de cette énergie. Huit bâtiments communaux entrent dans le périmètre de cette nouvelle réglementation.

La subvention de 7,60 € par enfant a été reconduite au profit de l'école publique et de l'école privée afin qu'elles puissent organiser des activités et spectacles culturels. Le coût pour la commune est estimé à 2485,20 € pour l'année scolaire 2014/2015.

### **3° PATRIMOINE COMMUNAL – BATIMENTS COMMUNAUX - VOIRIE**

La Commission extra municipale instaurée pour l'étude des demandes de subvention à l'occasion d'opérations de valorisation de l'aspect extérieur des bâtiments dans le centre bourg médiéval a été renouvelée. Siégeront à cette commission, Marc MILLION, Richard CAUQUIL, Monique SURREL-SATRE, Jean Pierre MONCHER, Simone BLANCHARD-LIOGIER et Michelle ROUX. Les conditions d'attribution des subventions restent inchangées.

Considérant la nécessité de procéder à une coupe de bois sur le bien de section du Monteil et au regard de la nouvelle réglementation en la Matière, le Conseil Municipal a chargé l'Office National des Forêt de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage pour l'exploitation et la vente groupée. Le volume de la coupe de bois est estimé à 303 m<sup>3</sup> destiné à la vente et 56 m<sup>3</sup> dédiés à l'affouage. Le montant de la vente et de l'exploitation ne sont pas encore connu. Ils feront l'objet d'une consultation lancée en 2015 par l'ONF.

Enfin, l'expérience de l'extinction de l'éclairage public au Monteil de 23h à 4h30 a été validée par le Conseil Municipal. Cette mesure tend à réduire la facture d'électricité de la commune dans le but de lutter contre le gaspillage énergétique.

### **4° INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Un point sur l'organisation du transport scolaire a été diffusé aux membres du Conseil Municipal qui prennent connaissance de la nouvelle organisation concernant le transport scolaire du secondaire que la commune effectue pour le compte du Conseil Général. Désormais les navettes de rapprochement de Pont de lignon sont supprimées au profit un bus de liaison qui dépose les enfants du secondaire à Monsitrol-sur-Loire. Il est précisé que la Commune obtient une subvention du Conseil Général pour l'organisation du transport scolaire à hauteur de 70% environ pour le transport du primaire et de 100% pour le transport des secondaires considérant que cette compétence ne lui appartient pas. On note également une de la légère baisse des tarifs de la part fixe et variable pour cette année faisant économiser 50 € par jour à la commune par rapport à la précédente rentrée scolaire. .

Les circuits de déneigement ont été redéfinis cette année et seront effectués en régie par les services municipaux ainsi que par deux agriculteurs afin de garantir aux habitants de Beauzac de bonnes conditions de circulation lors d'épisodes neigeux.

Le rapport d'activité 2013 du SYMPAE a été présenté aux conseillers municipaux.

Considérant la baisse de la fréquentation et le déficit récurrent, il est mis fin au contrat ScènECran qui permettait à la commune de diffuser 4 spectacles annuels.

Le conseil est informé des décisions du Maire relatives à l'étude de sol pour le projet de Maison Médicale et à la convention d'honoraires d'avocats.

La séance est levée à 00H00